

Cahier des charges pour les auteurs d'articles

Décembre 2012

Le présent document propose quelques règles simples relatives à la conduite générale du projet, à la rédaction et à la présentation des articles constitutifs de l'ouvrage.

Présentation de l'Encyclopédie du Développement Durable www.encyclopedie-dd.org

L'Encyclopédie du Développement Durable, animée par l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), est un outil pour la compréhension des enjeux et la mobilisation.

Projet d'éducation populaire, elle se propose de vulgariser les connaissances scientifiques, de promouvoir une réflexion militante et de diffuser des repères pour l'action en faveur du développement durable. Elle est librement accessible en ligne sur www.encyclopedie-dd.org.

Il s'agit de contribuer au large débat qui se développe sur ce sujet souvent invoqué de manière confuse, superficielle ou fragmentée. Cette situation rend nécessaire une approche pédagogique, sérieuse et transversale du développement durable, que propose précisément l'Encyclopédie du Développement Durable. Le citoyen pourra ainsi appréhender les liens entre des questions d'ordre apparemment divers (scientifique, technique, politique, économique, culturel, social, environnemental...), sans être piégé par les cloisonnements thématiques ou par des points de vue dogmatiques.

La publication de l'Encyclopédie se fait essentiellement sous forme numérique. Certains dossiers font l'objet d'une publication papier.

Organisation de l'Encyclopédie du Développement Durable

Le processus éditorial de l'Encyclopédie est chapeauté par le Comité éditorial. Celui-ci est constitué d'un comité de lecture et d'un secrétariat de rédaction.

Processus de publication des articles

- ❑ Le secrétariat d'édition, actuellement Liliane Duport, Françoise Gourio-Mousel, Ana Hours, Catherine Lapiere, Jean- Pierre Piéchaud, Jean-Claude Mast et Ina Ranson, est responsable des relations avec les auteurs au sein du Secrétariat d'édition. Les articles rédigés doivent lui être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante : coordination@encyclopedie-dd.org
- ❑ Chaque article reçu est examiné par le Secrétariat d'édition et le Comité de lecture. Il est relu par un ou plusieurs de leurs membres qui peuvent proposer ou demander à l'auteur des modifications, des compléments ou améliorations. Les avis du Secrétariat d'édition sont

motivés, et celui-ci informe l'auteur lorsqu'une version définitive de l'article est acceptée. Eventuellement un article peut être refusé s'il ne correspond pas au cahier des charges.

- ❑ Les auteurs signent avec les Editions des Récollets un *Accord de cession de droits d'auteurs* pour le(s) article(s) qu'ils ont écrit(s) pour l'Encyclopédie. Les auteurs ne sont pas rémunérés, mais la publication de leur(s) article(s) leur donne droit à un abonnement gratuit personnel à l'Encyclopédie du Développement Durable.

Organisation des articles

- ❑ **Chaque article présente une question liée au développement durable.** Il s'inscrit dans le plan de classement de l'Encyclopédie (document joint). Les articles peuvent être de plusieurs types : état des faits/ état des débats/ opinion/ retour d'expérience.

Les articles prennent ainsi sens dans un ensemble collectif. Certains articles seront ainsi plus factuels et/ou plus généraux, tandis que d'autres donneront des points de vue plus précis et/ou plus subjectifs ou critiques. Les auteurs seront informés par le secrétariat d'édition des autres articles publiés ou en cours de publication traitant de thèmes similaires ou connexes, afin de préciser l'approche de chacun d'entre eux.

- ❑ Chaque question traitée par l'Encyclopédie doit être introduite par un **état des lieux actualisé des connaissances** acquises sur le sujet.

Cet état des lieux peut être fait en introduction de l'article donnant un point de vue sur la question, ou par un article séparé introduisant la question. Dans ce dernier cas, l'état des connaissances peut être prolongé par des points de vue critiques par d'autres auteurs.

- ❑ Les articles donnant des points de vue d'auteurs doivent s'appuyer sur des références précises et des renvois aux ouvrages et articles factuels.
- ❑ Le comité éditorial laisse une grande liberté de ton et de style aux auteurs d'articles. Cependant, ceux-ci doivent s'appuyer sur plusieurs principes :
 - les auteurs doivent s'appuyer sur un état des lieux des connaissances (voir ci-dessus) ;
 - l'article doit s'appuyer sur un plan simple et clair du thème examiné, et/ou des idées défendues ;
 - il doit faire référence à des exemples concrets lorsque cela est utile à la présentation de ces idées et à leur compréhension (par ex. sous forme d'encadrés) ;
 - les auteurs doivent veiller à la validité de leurs articles dans la durée.

Format des articles

- ❑ La taille moyenne des articles est de l'ordre de 4 à 8 pages word (Arial 11) figures et tableaux compris (de 22 000 à 35 000 signes espaces compris). En cas de sujets trop complexes à traiter en un article de cette longueur, il est suggéré aux auteurs de rédiger plusieurs articles d'une longueur adéquate, présentant différents aspects de la question.
- ❑ Les articles peuvent être illustrés par des plans, des cartes, des dessins (y compris dans certains cas des dessins humoristiques) contribuant à une certaine "aération" de l'ouvrage. Photos,

illustrations et dessins sont choisis d'un commun accord entre le Comité éditorial et l'auteur de l'article. Les auteurs sont sollicités pour proposer des illustrations à leur article.

- ❑ Les articles doivent comprendre obligatoirement : un résumé, une introduction, des paragraphes pas trop longs avec des sous-titres, une courte section intitulée « pour en savoir plus », comprenant des références à des ouvrages (bibliographie) et si possible des lieux (centres de documentation, associations,..) où peut être obtenue plus d'informations, la mention de sites Internet étant encouragée dans cette section.
- ❑ Il est possible et même conseillé d'utiliser des encadrés, mais il faut compter ceux-ci dans le calcul de la longueur de l'article. Les notes de bas de page doivent être exceptionnelles ; un glossaire unique est prévu notamment pour la bonne interprétation des sigles utilisés.
- ❑ Un ensemble de mots-clés sera affecté à chaque article. Chaque article pourra utiliser un maximum de 4 à 6 mots-clés. Les mots-clés thématiques seront suggérés par l'auteur de l'article, mais devront faire partie ou contribuer au **thesaurus** de l'encyclopédie. Celui-ci comprend un ensemble de 150 mots clés. Le thesaurus sera envoyé à l'auteur avec ce cahier des charges.

Présentation des articles

- ❑ Les articles sont signés par leurs auteurs. Il est demandé à ceux-ci de rédiger quelques lignes de présentation : qualification, fonction(s), parcours, principaux travaux...
- ❑ Les articles sont datés pour permettre des actualisations périodiques, voire des avis contradictoires ou des points de vues complémentaires.